

ARRETE N° 2018-066**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE**

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2017-1329 du 11 septembre 2017 portant création de l'université de Lille ;
Vu les statuts de l'université de Lille approuvés par l'assemblée constitutive provisoire en séance du 5 octobre 2017 ;
Vu les statuts de la faculté des sciences et technologies ;
Vu le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean-Christophe CAMART à la présidence de l'université de Lille en date du 15 décembre 2017 ;
Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Guy REUMONT à la direction de l'Ecole polytechnique universitaire de Lille en date du 08 février 2018.

ARRETE**Article 1**

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Guy REUMONT (PR)**, directeur de l'Ecole polytechnique universitaire de Lille, à l'effet de signer au nom et pour le compte du président de l'université, les actes suivants :

- conventions relatives aux projets tutorés et aux projets de fin d'études des étudiants de la composante ;
- conventions de stage des étudiants inscrits en formation d'ingénieurs et en Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PeiP) ;
- actes administratifs et financiers dans le cadre de l'antenne FORMASUP-Ecole polytechnique universitaire de Lille.

Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur **Guy REUMONT (PR)**, directeur de l'Ecole polytechnique universitaire de Lille, délégation de signature est donnée à Monsieur **Bruno DELBREIL (MCF)**, directeur adjoint chargé des relations entreprises, à l'effet de signer au nom et pour le compte du président de l'université, les actes visés à l'article 1.

Article 3

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur **Guy REUMONT (PR)**, directeur de l'Ecole polytechnique universitaire de Lille, et de Monsieur **Bruno DELBREIL (MCF)**, directeur adjoint chargé des relations entreprises, délégation de signature est donnée à Madame **Aline DEJAEGERE (AAE)**, responsable administrative et financière, à l'effet de signer au nom et pour le compte du président de l'université, les actes suivants :

- conventions relatives aux projets tutorés et aux projets de fin d'études des étudiants de la composante ;
- conventions de stage des étudiants inscrits en formation d'ingénieurs et en Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech (PeiP) ;

Article 4

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur **Guy REUMONT (PR)**, directeur de l'Ecole polytechnique universitaire de Lille, et de Monsieur **Bruno DELBREIL (MCF)**, directeur adjoint chargé des relations entreprises, délégation de signature est donnée à Monsieur **Nicolas BURLION (PR)**, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom et pour le compte du président de l'université, les actes suivants :

- actes administratifs et financiers dans le cadre de l'antenne FORMASUP-Ecole polytechnique universitaire de Lille.

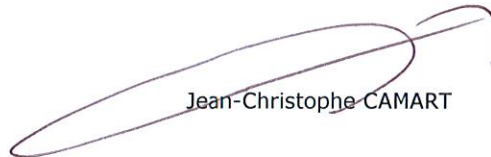
Article 5

Le présent arrêté est soumis à publicité, par affichage permanent sur le site internet de l'université de Lille.

Article 6

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le président de l'université de Lille



Jean-Christophe CAMART